

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'AMENAGEMENT DE LA Vézère

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU COMITE SYNDICAL

JEUDI 18 JUIN 2015 – 18 H 00

LARCHE

ETAIENT INVITES :

MR BERNARD DUTEIL : MAIRE DE LARCHE
MME MARIE PIERRE PORTE : TRESORIERE - TRESOR PUBLIC ALLASSAC
MME MARTINE MORALES : LARCHE CONSEILLERE MUNICIPALE
MME MARTINE MARCOU : LARCHE CONSEILLERE MUNICIPALE
MME AGNES LABRUGNAS : LARCHE CONSEILLERE MUNICIPALE

INVITES EXCUSES :

MR PASCAL COSTE : PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA CORREZE
MR FABRICE SERVIERES : SERVICE ENVIRONNEMENT CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA CORREZE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU BASSIN DE BRIVE - C.A.B.B. :

ETAIENT PRESENTS :

MR CHRISTOPHE BOULOUX : ALLASSAC
MR BERNARD LONGPRE : BRIVE, VICE PRÉSIDENT
MR JEAN PIERRE BEYLIE : CHASTEUX
MME CORINNE FERLAND : COSNAC
MR DANIEL PAJOT : CUBLAC
MR MICHEL BONNEFOND : CUBLAC
MR JEAN PIERRE BERNARDIE : DAMPNAT, PRESIDENT
MR LAURENT GALLAND : DAMPNAT
MME SYLVIE VILLEBONNET : LA CHAPELLE AUX BROCS
MME FRANÇOISE JUILLAT : LARCHE VICE PRESIDENTE
MR MICHEL FOURNET : LARCHE
MR FRANCK VALET : LISSAC/COUZE
MR ALAIN RIGOUX : MALEMORT, VICE-PRÉSIDENT
MR DENIS LEMIERE : MALEMORT
MR JEROME CARBONNEL : ST CERNIN DE LARCHE
MR GUY GOURDAL : ST CERNIN DE LARCHE
MME MARIE-PAULE TOURNADOUR : ST PANTALEON DE LARCHE, TRÉSORIERE
MR DENIS LOUBRIAT : ST PANTALEON DE LARCHE
MR DANIEL SEGERAL : ST VIANCE
MR JEAN PAUL CLERGEAU : TURENNE
MR CHRISTIAN BOUBERT : TURENNE
MR RENE PLANADE : USSAC, SECRETAIRE
MR RENE RONDEAU : USSAC
MR JEAN-CLAUDE REYNAUD : VOUTEZAC

ETAIENT EXCUSES :

MR JEAN BAPTISTE PEYRAT : ALLASSAC, VICE PRÉSIDENT
MR JEN-PIERRE VERNAT : BRIVE
MR GUY ROQUES : CHARTRIER-FERRIÈRE
MME ANNE MAILLARD : CHARTRIER-FERRIÈRE
MR RAYMOND LAFONT : CHASTEUX
MR GUILLAUME PELISSIER : COSNAC
MR PHILIPPE MERCIER : LA CHAPELLE AUX BROCS
MME COLETTE POMAREL : LISSAC/COUZE
MR DANIEL AUZELOUX : MANSAC
MME SONIA GOUDOUR : MALEMORT
MR JEAN-MARC FILONCZUK : NOAILLES
MR MICHEL COUFFY : NOAILLES
MR DANIEL RAFAILLAC : ST VIANCE
MR YANNICK MACHEIX : STE FEREOLE
MR MAURICE GOLFIER : STE FEREOLE
MR AIMÉ PONS : VARETZ
MME CATHERINE GOULMY : VARETZ
MR CHRISTOPHE ELY : VENARSAL
MR HUGUES DUBOIS : VENARSAL
MR LOUIS CAPELOT : VOUTEZAC

COMMUNES ADHERENTES A TITRE INDIVIDUEL :

ETAIENT PRESENTS :

DR JEAN-LUC RONDEAU : CHAMBOULIVE
MR BERNARD GOURINEL : CHAMBOULIVE, VICE-PRESIDENT
MR JACQUES PLENSA : CONDAT SUR GANAVEIX
MR PHILIPPE LAVAUX : DONZENAC
MME ANNETTE CONJAT : DONZENAC
MME DOMINIQUE MOMOT : DONZENAC
MME NATHALIE CHASSAGNE : EYBURIE
MR ERIC DUMOND : EYBURIE
MR BERNARD LABORIE : MASSERET
MR MANUEL CAILLAUD : MASSERET
MME VERONIQUE DALY : OBJAT, VICE-PRESIDENTE
MR ALAIN LEULIER : PERPEZAC LE NOIR
MME JOSETTE HAMMES : PERPEZAC LE NOIR
MR JEAN MARC CHAUZU : SADROC
MME MARIE-CELINE VERNISEAU : SAINT AULAIRE
MR GILLES MARTIN : SAINT AULAIRE
MME SOPHIE LEFEVRE : ST BONNET L'ENFANTIER
MME BERNADETTE MARSALEIX : ST BONNET L'ENFANTIER
MR JEAN PIERRE BERGEAL : ST PARDOUX L'ORTIGIER
MME NATHALIE ROBERT : SALON LA TOUR
MR CHRISTIAN BERGER : SALON LA TOUR
MR FRANÇOIS FILLATRE : UZERCHES
MR PHILIPPE NOUVET : UZERCHES
MME DANIELE DUMONT : VIGEOIS, SECRETAIRE-ADJOINT

ETAIENT EXCUSES :

MME ODETTE CIBLAC : CONDAT SUR GANAVEIX
MR JEAN-CLAUDE BOMBILLON : ESPARTIGNAC
MR EMMANUEL PRECIGOUT : ESPARTIGNAC
MME MARYSE CHAUZAS : ESTIVAUX
MR ROBERT LYORIT : ESTIVAUX
MR SERGE VERDIN : LAMONGERIE
MR JEAN PUECH : LAMONGERIE
MR ANDRE PERRIER : OBJAT
MR PHILIPPE BRAVARD : ORGNAC SUR VEZERE
MR PIERRE PARVEAU : ORGNAC SUR VEZERE
MME ISABELLE PARNEIX : PIERREFITTE
MR THIERRY BAISSIERES : PIERREFITTE
MR JEAN-FRANÇOIS BERGEAL : SADROC
MR BERNARD FARRUGIA : ST PARDOUX L'ORTIGIER, TRESORIER-ADJOINT
MME LAURENCE GERBE : ST YBARD
MR HENRI DUBREUIL : ST YBARD
MR PATRICK VERPOIX : VIGEOIS

ADMINISTRATION :

MME CHANTAL VALADE : ADJOINT ADMINISTRATIF
MR MATHIAS ROUX : TECHNICIEN RIVIERE
MR XAVIER ROUANNE : CHARGE DE MISSION

Monsieur Bernard Duteil, maire de Larche remercie de leur présence les participants à cette réunion. Il évoque le dernier comités syndical qui a eu lieu à Larche, c'était en 2000, et rappelle que le S.I.A.V. a été créé en 1969 sous la présidence de Mr Bounaix, maire d'Allasac avec 6 communes dont Larche sous l'appellation de syndicat intercommunal d'aménagement et d'équipement sportif et touristique de la Vézère. La particularité de Larche est d'avoir des berges sur la Vézère et sur la Couze en limite du département de la Dordogne.

Puis, Larche a adhéré au S.I.A.V. via la communauté de communes Vézère-Causse, suite à la dissolution de celle-ci a rejoint la Communauté d'Agglomération du Bassin de BRIVE

Il dit recevoir avec plaisir ce comité et affirme la satisfaction que donnent les prestations de l'équipe du S.I.A.V. en matière de réactivité, d'intervention et de conseils.

Le président du SIAV remercie à son tour, monsieur le maire de Larche pour son accueil, et débute cette réunion par une information sur les réunions du 8 juin 2015 et du 10 juin 2015 :

Le 8 juin 2015, à l'initiative des services de l'état, une réunion (SERVICES PREFECTURE, SOUS-PREFECTURE, D.D.T., C.A.B. BRIVE, S.I.A.V.) a eu lieu en sous préfecture de Brive, concernant la décision du SIAV pour la modification des statuts avec ajout de la compétence « gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations) G.E.M.A.P.I.

En attente de l'application de cette loi prévue initialement en 2016, puis 2017 enfin probablement en 2018, cette demande n'est pas recevable, chaque commune devrait recevoir un courrier des services de l'état.

Le 10 juin 2015, Mr Bernardie, président SIAV fait part de sa rencontre avec Mr Pascal Coste, président du conseil départemental de la Corrèze pour lui présenter le S.I.A.V. et plus précisément les prévisions de financement de 2015. Il en ressort que les subventions sur le fonctionnement seront diminuées de moitié par rapport au prévisionnel 2015 et probablement supprimées pour 2016, soit 25 000 € au lieu de 50 000 € prévus en 2015. Par contre les subventions sont maintenues pour les opérations d'investissement.

Il précise qu'il a adressé un courrier à quelques élus du conseil départemental pour les sensibiliser en ce sens.

Le S.I.A.V. a la particularité d'être réactif par rapport aux impacts sur la rivière, grâce à la régie composée de 4 techniciens et pour un moindre coût par rapport aux entreprises. De plus, il a engagé une opération sur la mise en défens des berges et point d'abreuvement (MEDA) en faveur des agriculteurs afin de limiter l'impact des bovins sur le milieu aquatique, d'assurer un bon écoulement de l'eau et restituer une eau de bonne qualité en aval, cause majeure en Corrèze de mauvaise qualité de l'eau.

Le S.I.A.V. intervient également sur le secteur touristique et sportif en entretenant les passes, les embarcadères/débarcadères afin de favoriser la pratique du canoë kayak, il y a souvent des compétitions à l'échelle nationale et même internationale (championnat du monde en 2009).

L'objectif étant de maintenir la participation des collectivités adhérentes à environ 1€ par habitant, en attendant l'application de la compétence GEMAPI « gestion des milieux aquatique et prévention des inondations » qui étaient obligatoires pour les communes avec transfert à la communauté d'agglomération au 1^{er} janvier 2016, mais l'assemblée nationale a voté un report au 1^{er} janvier 2018, nous sommes dans l'attente de la loi validant ce report.

Cette loi prévoit : "Les communes ou les EPCI FP qui exercent la compétence GEMAPI pourront instituer une taxe (facultative) intitulée « taxe pour la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations » plafonnée à 40 EUR par habitant et par an, dont le produit est affecté à un budget annexe spécial. Le produit de la taxe est réparti entre les assujettis aux taxes foncières sur les propriétés bâties et non bâties, à la taxe d'habitation et à la cotisation foncière des entreprises. Il est au plus égal au montant annuel prévisionnel des charges de fonctionnement et d'investissement résultant de l'exercice de la compétence GEMAPI. »

D'ici là, dans le cadre de la loi notre, une organisation du territoire aura lieu avec une nouvelle carte, le seuil étant de 20000 habitants pour la constitution des communautés de communes qui seront installés au 1^{er} janvier 2017.

Le quorum étant atteint, il est procédé à la nomination du secrétaire de séance.

Mme Corinne Ferland, déléguée titulaire de la commune de Cosnac est nommée secrétaire de séance

I - APPROBATION DU COMITE SYNDICAL DU 14 MARS 2015

Le compte rendu de ce comité syndical est approuvé à l'unanimité.

I - ADMINISTRATION GENERALE ET BUDGET PRINCIPAL

- DELIBERATIONS :

a) CONTRATS D'ASSURANCES

Le président commente un tableau récapitulant les différentes offres des organismes d'assurance qui ont été consultés pour l'ensemble des contrats souscrits. Deux alternatives sont possibles, une couverture au minimum pour chacun des contrats ou maximum.

Après quelques précisions apportées à la demande de Mme Ferland, déléguée de Cosnac, en matière de franchise RC, et de Mr Beylie, délégué de Chasteaux, en matière d'assurance du maire, les membres du comité syndical délibèrent favorablement et à l'unanimité pour souscrire l'ensemble des contrats à la SMACL (société mutualiste des assurances des collectivités locales) pour une couverture maximum et un coût inférieur à la couverture actuelle.

Au vu des propositions, les membres du comité syndical délibèrent favorablement et à l'unanimité pour attribuer l'ensemble des contrats à la SMACL pour une couverture supérieure et un coût total inférieur aux contrats en vigueur dans la collectivité.

Coût total pour une couverture maximum SMACL : 10 463€

Coût total actuel : 11 272€

Les membres du comité syndical autorisent le président à signer les demandes de résiliation, les contrats de souscription et documents se rapportant à cette décision.

b) CREATION D'UNE REGIE D'AVANCE

Le président informe l'assemblée de la difficulté rencontrée en matière de paiement direct pour l'achat de petits matériels et fournitures qui sont proposés à un coût très largement inférieur par des entreprises via Internet.

Il propose à l'assemblée de créer une régie pour disposer d'une carte bancaire avec un usage restrictif et laisse la parole à Mme Porte, trésorière d'Allasac pour présenter les conditions et obligations liées à l'ouverture d'une régie.

- Mr Fillatre, délégué d'Uzerche demande des précisions sur le statut du régisseur dans la structure.

« Le régisseur et son adjoint ne doivent pas être signataire des dépenses, au S.I.A.V seuls le président et les vice-présidents sont autorisés à signer, le régisseur peut être un agent du S.I.A.V. »

- Mme Conjat déléguée de Donzenac, s'inquiète quant aux répercussions sur le commerce local, le président précise qu'il ne s'agit que d'achats ponctuels (exemple : pièces de rechange à prix très concurrentiel...)

- Mr Beylie délégué de Chasteaux, précise que les commandes pourraient être anticipées, le président rappelle que « l'objet de ces achats est occasionnel en cas de panne de machines, ou de produits introuvables dans le réseau habituel ».

Après ces échanges, le président demande de procéder à la nomination du régisseur, du suppléant et de préciser les conditions de la régie :

- Nomination du régisseur : Mme Chantal Valade
- Nomination du suppléant : Mr Mathias Roux
- Proposition régie : sans cautionnement
- Dépenses prévisionnelles annuelles : 4 800€
- Montant maximum avance 1/4 des dépenses prévisionnelles annuelles : 1200€*
- Montant maximum dépense : 1200€
- Versement a minima mensuel : régularisation mensuelle
- Coût de la carte bancaire : 10€ ht
- L'ouverture du compte et la tenue du compte sont gratuits.
- Nature des achats : section fonctionnement : petit matériel et équipements

Les membres de l'assemblée délibérante délibèrent favorablement et approuvent à l'unanimité la création de cette régie sans cautionnement avec un montant maximal d'avance de 2 000€ et autorise le président à signer l'acte de constitution d'une régie d'avance, les documents et arrêtés correspondants.

*Particularités : Le montant maximal de l'avance présenté ce jour est de 2 000€ sans cautionnement, après vérification des textes, le montant maximum consenti sans cautionnement est de 1 220€. La délibération sera donc adaptée conformément aux textes réglementaires, soit une avance d'un montant de 1200€.

II - PROMOTION TOURISTIQUE ET CULTURELLE EN FAVEUR DE LA VEZERE ET DE SA VALLEE RAS

III - OPERATIONS D'INVESTISSEMENTS A CARACTERE INTERCOMMUNAL OU COMMUNAUTAIRE VISANT A LA MISE EN VALEUR ET A L'USAGE TOURISTIQUE DE LA VEZERE ET DE SA VALLEE

Demande d'acquisition de tables de pique nique :

- commune de Vigeois « aire du vieux pont »
- commune d'Allasac « aire de Garavet »

Le président formalise la demande de la commune de Vigeois pour la mise en place d'une table de pique-nique sur l'aire du Vieux Pont et laisse la parole à Mr Bouloux, délégué d'Allasac : « La commune d'Allasac envisage la revalorisation du site de Garavet (aire de pique nique, accueil camping car..). Ce site est équipé d'un embarcadère pour les canoés, en vue d'améliorer l'accueil, la commune souhaite l'installation d'une dizaine de tables de pique nique »

Le président propose l'achat de 4 tables (1 Vigeois, 3 Allasac) dans le cadre de l'enveloppe budgétée en section de fonctionnement.

Les membres du comité syndical délibèrent favorablement et approuvent à l'unanimité.

IV - RESTAURATION, ENTRETIEN, AMENAGEMENT ET PROTECTION DES BERGES DE L'ENSEMBLE DES RIVIERES ET RUISSEAUX

1- DELIBERATIONS :

a) M.E.D.A. - mise en œuvre de système d'abreuvement différencié - marché de fournitures

- Le président rappelle la délibération approuvée lors du dernier comité syndical concernant le marché public de fournitures pour la M.E.D.A. (mise en défens des berges et système différencié d'abreuvement) en procédure adaptée en application de l'article 28 du code des marchés publics - programme 2015.

Marché déclaré infructueux

Chargé de cette action, Xavier Rouanne, précise que :

- 11 conventions sur 12 ont été conclues avec les exploitants
- Une nouvelle consultation a été menée, les propositions tarifaires pour ces fournitures réparties en plusieurs lots sont présentées.

Les entreprises retenues pour l'achat de ces fournitures sont :

➤ Lot 1 : Duchatelet TP	13 175,00€
➤ Lot 2 : Agro-service 2000	8 036,58€
➤ Lot 3 : P.U.M.plastiques	4 401,12€
➤ Lot 4 : Fransbonhomme	2 995,58€
➤ Lot 5 : Agro service 2000	6 917,80€
➤ Petits lots : Univers Bois (732,60€), Leroy Merlin (391,79€), Agro service 2000 (1 979,43€), C.E.N. Conservatoire des espaces naturel du Limousin	(600€)

Montant total HT DE 39 230,20€ (47 076,24€TTC) en section de fonctionnement.

Les membres du comité syndical délibèrent favorablement et approuvent à l'unanimité.

b) vente du véhicule 5743 SC 19

Le président informe l'assemblée que le véhicule, 4x4 - 5743 SC 19 – a été mis en vente par voie d'annonce dématérialisée.

- Cinq offres ont été faites :
 - 1 échange contre un autre véhicule,
 - 2 offres à 5 000€,
 - 1 offre à 5 100€,
 - 1 offre à 6 155€

Les membres de l'assemblée délibèrent à l'unanimité pour vendre ce véhicule à :

Mr Pierre Papon, domicilié « Le Rivauger » 24800 THIVIERS pour la somme de 6 155€.
--

c) achat d'un véhicule

En remplacement du véhicule vendu, le président présente les propositions d'achat d'un véhicule SUV, Dacia Duster Ambiance.

Le prix proposé pour l'achat de ce véhicule était de 14 500€ HT, seulement le délai d'acquisition est au moins de 4 mois et un seul Duster d'un modèle supérieur « prestige » est disponible dans le réseau.

Le garage Dacia d'Objat ayant fait une offre commerciale de 421,30€, le montant TTC avec les options et les frais s'élève à 19 990€. Le président propose d'accepter cette offre en sachant que cette acquisition est subventionnée à hauteur de 60% du HT.

Les membres du comité syndical délibèrent favorablement et acceptent à l'unanimité.

2 - INFORMATION : Débardage à cheval

Le S.I.A.V a été contacté par une équipe de tournage de télévision TF1 pour organiser un reportage sur le débardage à cheval. Ce tournage devrait avoir lieu courant de l'été, sans précisions à ce jour.

V - SAUVEGARDE DU PATRIMOINE
RAS

VI - ENTRETIEN ET AMENAGEMENT DES SENTIERS
RAS

VII - NATURA 2000 –

INFORMATION : Bilan 2014 et perspectives :

Le document présenté par l'animateur CEN dans le cadre du bilan 2014 et des perspectives 2015 a été envoyé avec les convocations.

Une mise à jour de la cartographie est en cours cette année.

VIII - QUESTIONS DIVERSES :

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 30.

Les membres du comité syndical sont alors invités à partager le verre de l'amitié offert par la municipalité de Larche.

Le secrétaire de séance : Mme Corinne Ferland



Le président du S.I.A.V. : Jean-Pierre Bernardie

